Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 81 (1954)

Heft: 10

Artikel: Le concours des patois romands

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229117

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une section ne peut avoir plus d'un membre au Comité cantonal. Si une section nouvellement admise compte déjà l'un de ses membres au sein du comité, elle ne peut en avoir un deuxième.

Toute section peut désigner un délégué au Comité central, qui sera convoqué si le président le juge opportun.

Article 21, adjonction (concernant la

commission de vérification des comptes):

L'un d'eux (vérificateurs) devra être choisi parmi les membres isolés, le deuxième au sein des sections, pour le moins.

Article 22, adjonction:

Les sections locales ne payent pas de finance d'entrée.

(A suivre.)

R. Molles.

LE CONCOURS DES PATOIS ROMANDS

Cette grande compétition, lancée par le « Conseil » des patoisants romands et Radio-Lausanne, rencontre un très vif succès. Au 30 avril, 100 inscriptions fermes avaient été reçues (Fribourg 39, Vaud 24, Valais 22, Jura bernois 9, Genève 4, Haute-Savoie 1, Jura français 1); ce chiffre s'est encore accru, et s'élève aujourd'hui à environ cent cinquante.

Rappelons que ces inscriptions n'avaient qu'une valeur indicative, et que tout le monde peut concourir d'ici au 30 septembre. Le règlement du concours a été imprimé et envoyé aux intéressés : IL EST A DISPOSITION DE QUI LE DEMANDERA. Le règlement des jurys est également au point. Les organisateurs espèrent pouvoir procéder à la remise des prix lors d'une grande fête qui se déroulerait, si possible, peu avant Noël.

On peut s'attendre à une certaine participation des régions limitrophes; car une campagne de presse patoisante va être lancée notamment dans le Messager de la Savoie et le Dauphiné Libéré. Aussi a-t-il fallu compléter les jurys:

— le jury valaisan, qui jugera les travaux valdôtains et savoyards, pourra s'adjoindre respectivement M. l'abbé Danna, professeur à Lausanne, et M. Charles Biolley, journaliste à Thonon;

— le jury jurassien-bernois, qui jugera les travaux jurassiensfrançais, pourra dans ce cas s'adjoindre un juré spécial du Jura français ;

— le jury vaudois, qui jugera les travaux genevois (et éventuellement neuchâtelois), pourra s'adjoindre M. Eugène Wiblé, professeur à Genève. Il faut noter, chose extraordinaire, l'annonce de un ou deux travaux en patois genevois.

Nous invitons tous ceux qui le peuvent à participer à ce Concours (chacun aura un prix!). Il faut que le nombre des participants soit encore supérieur à celui des inscrits, afin de démontrer la vitalité de nos vieux parlers.

Adresse: Concours des patois romands.

Radio-Lausanne.